

9.3

20
24

34^e CONGRÈS
FNEEQ-CSN
4 – 7 JUIN
CHICOUTIMI

RECOMMANDATIONS DE NATURE FINANCIÈRE DES SYNDICATS

ÊTRE
RE
HUMAIN



Table des matières

S2 Proposition de libérations pour les comités fédéraux Syndicat des professeur.es du cégep de Saint-Laurent	2
S3 Appui de la fédération aux syndicats de région Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Sept-Îles (SEECISI)	5
S5 Libération au bureau fédéral Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de l'Outaouais	7
S7 (identique à S5) Libération au bureau fédéral Syndicat du personnel enseignant du Collège de Chicoutimi (SPECC)	9

S2 | Proposition de libérations pour les comités fédéraux | Syndicat des professeur.es du cégep de Saint-Laurent

Nom du syndicat qui propose	Syndicat des professeur.es du cégep de Saint-Laurent	Numéro de la proposition S2
Personne-ressource	Nova Doyon	
Courriel de la personne-ressource		
Téléphone de la personne-ressource		
Titre de la proposition (sujet)	Proposition de libérations pour les comités fédéraux	
Énoncé de la proposition		
<p>1. Que la FNEEQ accorde plus de libérations pour les travaux des comités fédéraux (à l'exception du comité école et société et du CFARR pour lesquels des règles sont déjà déterminées dans le guide de gestion) afin de répondre aux besoins et aux projets de ceux-ci; que le bureau fédéral révise les règles d'octroi des libérations aux différents comités fédéraux afin de les inscrire au guide de gestion.</p>		
Explication de la proposition		
<p>Attendu les règles actuelles du guide de gestion 2022 concernant les libérations pour les comités fédéraux qui prévoient d'emblée des libérations pour chacun des membres de deux comités, soit le comité école et société et le comité fédéral des assurances et des régimes de retraite, mais circonscrivent l'octroi de libérations aux autres comités fédéraux à des demandes ponctuelles devant être autorisées par le comité exécutif;</p> <p>(« Sous réserve des fonds disponibles, chaque membre du comité école et société reçoit une libération équivalente à un cours par session soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une charge pour un·e membre issu·e du regroupement université; • Entre 0,125 et 0,175 ETC pour les membres issu·es du regroupement cégep ou d'un établissement d'enseignement collégial privé; 		

- L'équivalent pour un·e membre issu·e d'un établissement d'enseignement primaire ou secondaire privé.

Sous réserve des fonds disponibles, chaque membre du comité fédéral des assurances et des régimes de retraite reçoit une libération équivalente à un cours par année, soit :

- Une charge pour un·e membre issu·e du regroupement université;
- Entre 0,125 et 0,175 ETC pour les membres issu·es du regroupement cégep ou d'un établissement d'enseignement collégial privé;
- L'équivalent pour un·e membre issu·e d'un établissement d'enseignement primaire ou secondaire privé.

Pour les autres comités fédéraux, ou les comités institués par les regroupements, toute libération doit être motivée par le comité qui en fait la demande et être autorisée par le comité exécutif qui doit s'assurer de respecter le budget de la fédération de même que de s'assurer de l'exécution des mandats confiés par les instances fédérales. »)

Attendu l'importance des mandats que certains comités se voient confier par les instances fédérales;

Attendu la nécessité de reconnaître le travail des militant·es libéré·es dans l'exécution de ces mandats, avec l'appui des élu·es du comité exécutif;

Attendu un souci d'équité entre les différents comités;

Attendu les surplus financiers dont disposera la FNEEQ notamment grâce à l'augmentation de salaire des membres du regroupement cégep;

Références

Guide de gestion 2022 de la FNEEQ

Recommandation du comité exécutif ou du comité de coordination

Traiter des propositions S2, S3, S5 et S7 dans le cadre du budget 2024-2027.

Recommandation du bureau fédéral

Adopter les prévisions budgétaires 2024-2026.

Adopter la proposition BF-5.

20
24

34^e CONGRÈS
FNEEQ-CSN
4 - 7 JUIN
CHICOUTIMI



S3 | Appui de la fédération aux syndicats de région | Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Sept-Îles (SEECISI)

Nom du syndicat qui propose	Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Sept-Îles (SEECISI)	Numéro de la proposition S3
Personne-ressource	Raphael Rousseau Mercier	
Courriel de la personne-ressource		
Téléphone de la personne-ressource		
Titre de la proposition (sujet)	Appui de la fédération aux syndicats de région	
Énoncé de la proposition		
<p>Que l'exécutif de la FNEEQ soit mandaté afin de réfléchir sur la faisabilité d'un soutien financier accru de la Fédération envers les syndicats de région et qu'il fasse rapport de cette réflexion au prochain conseil fédéral.</p> <p>Ou</p> <p>Que la Fédération réserve un montant de 270 000 \$ (environ 3 ETC (moy. : 88 000 \$)) pour les trois ans du mandat afin de soutenir, sous forme de libérations, les syndicats de régions. Que les règles de distribution soient établies par l'exécutif de la FNEEQ ou par le bureau fédéral.</p> <p>Ou</p> <p>Que la FNEEQ comble la différence entre ce qui est prévu à la convention collective et un (1) ETC pour les libérations syndicales des syndicats en région.</p>		
Explication de la proposition		
Je souhaite que la fédération soutienne financièrement les syndicats de région afin de favoriser la participation aux différentes instances de la première et de favoriser la vie syndicale locale (recrutement au sein de l'exécutif local).		
Références		

Recommandation du comité exécutif ou du comité de coordination

Traiter des propositions S2, S3, S5 et S7 dans le cadre du budget 2024-2027.

Recommandation du bureau fédéral

Adopter les prévisions budgétaires 2024-2026.

Adopter la proposition BF-5.

S5 | Libération au bureau fédéral | Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de l'Outaouais

Nom du syndicat qui propose	SEECO	Numéro de la proposition S5
Personne-ressource	Christian Bernier	
Courriel de la personne-ressource		
Téléphone de la personne-ressource		
Titre de la proposition (sujet)	Libération au bureau fédéral	
Énoncé de la proposition		
<p>Que la libération pour les enseignants du regroupement cégep qui siègent au bureau fédéral soit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 0,10 ETC par année (soit 8 de CI par année), dans le cas d'un cégep étant situé à 200 km et moins du siège social de la FNEEQ ● 0,15 ETC par année (soit 12 de CI par année), dans le cas d'un cégep étant situé à plus de 200 km du siège social de la FNEEQ <p>La libération est non reportable d'une année à l'autre.</p>		
Explication de la proposition		
<p>Les enseignant-es qui siègent au bureau fédéral devraient avoir une libération suffisante pour compenser le travail à faire. Lorsque la distance est de plus de 200 km, du temps supplémentaire de déplacement doit être considéré.</p> <p>Considérant que la convention collective contribue à hauteur de 0,50 ETC par année, nous estimons de la façon suivante les coûts associés à cette proposition, en supposant un salaire moyen de 88 000 \$:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● $((4 \times 0,10 + 4 \times 0,15) - 0,5) \times 88\ 000\ \\$ = 44\ 000\ \\$ <p>Les coûts réels seraient sûrement moins élevés, étant donné que la FNEEQ rembourse le salaire du remplaçant-e généralement à un échelon inférieur.</p>		

Références
Recommandation du comité exécutif ou du comité de coordination
Traiter des propositions S2, S3, S5 et S7 dans le cadre du budget 2024-2027.
Recommandation du bureau fédéral
Adopter les prévisions budgétaires 2024-2026. Adopter la proposition BF-5.

S7 (identique à S5) | Libération au bureau fédéral | Syndicat du personnel enseignant du Collège de Chicoutimi (SPECC)

Nom du syndicat qui propose	Syndicat du personnel enseignant du Collège de Chicoutimi (SPECC)	Numéro de la proposition S7 (identique à S5)
Personne-ressource	Mathieu Lepage	
Courriel de la personne-ressource		
Téléphone de la personne-ressource		
Titre de la proposition (sujet)	Libération au bureau fédéral	
Énoncé de la proposition		
<p>Que la libération pour les enseignants du regroupement cégep qui siègent au bureau fédéral soit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Minimum 0,10 ETC par année, dans le cas d'un cégep étant situé à 200 km et moins du siège social de la FNEEQ ; • Minimum 0,15 ETC par année, dans le cas d'un cégep étant situé à plus de 200 km du siège social de la FNEEQ. <p>La libération octroyée est non reportable d'une année à l'autre.</p>		
Explication de la proposition		
<p>Les enseignant-es qui siègent au bureau fédéral devraient avoir une libération suffisante pour réaliser le travail à faire sans se surcharger. Lorsque la distance est de plus de 200 km et qu'une rencontre en présence est obligatoire ou jugée préférable, du temps supplémentaire de déplacement devrait être considéré.</p> <p>Considérant que la convention collective contribue à hauteur de 0,50 ETC par année, nous estimons, en considérant les valeurs minimales en ETC de la proposition et en supposant un salaire moyen de 88 000 \$, les coûts à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • $((4 \times 0,10 + 4 \times 0,15) - 0,5) \times 88\ 000\ \\$ = 44\ 000\ \\$ <p>Les coûts réels seraient sûrement moins élevés, étant donné que la FNEEQ rembourse le salaire du remplaçant-e généralement à un échelon inférieur.</p>		

Références
Recommandation du comité exécutif ou du comité de coordination
Traiter des propositions S2, S3, S5 et S7 dans le cadre du budget 2024-2027.
Recommandation du bureau fédéral
Adopter les prévisions budgétaires 2024-2026. Adopter la proposition BF-5.